



## Investisseurs, revenez en Bourse progressivement



peshkov / iStock / Getty Images Plus

Alors que jamais krach boursier n'avait été aussi rapide, nos conseils pour détecter les opportunités du moment, et choisir la bonne enveloppe d'investissement.

Selon l'Autorité des marchés financiers (AMF), ils ont été 150.000 particuliers à se lancer pour la première fois en Bourse, sur les plus grandes valeurs françaises appartenant à l'indice SBF 120, rien qu'entre le 24 février et le 3 avril dernier. Le tout dans un volume d'achats multiplié par quatre. L'AMF décrit des investisseurs 10 à 15 ans plus jeunes que la moyenne, signant de moins gros ordres que d'ordinaire. "Leur montant moyen a légèrement baissé, de 1.300 à 1.037 euros durant le mois de mars. Cela laisse penser que la clientèle, pour partie, teste l'investissement boursier", confirme Frédéric Niel, directeur de la banque en ligne d'ING en France.

Alors, faut-il comme ces néophytes foncer tête baissée, en se disant qu'un plongeon comme celui enregistré depuis janvier, résorbé à 13,5% au 21 juillet, ne se produit en moyenne qu'une fois tous les six ans ? Ou à l'inverse rester prudent, des rechutes étant à craindre, notamment en cas de deuxième vague épidémique ? Même si acheter aujourd'hui reste toujours plus intéressant qu'en février, quand le CAC 40 dépassait les 6.000 points, bien malin qui pourra répondre... En attendant, mieux vaudra faire preuve de discipline, en adoptant les méthodes des investisseurs confirmés. Et veiller pour cela à comprimer les frais, un gage de meilleure performance (ou de moindres pertes) sur le long terme. Le plan d'épargne en actions (PEA) et le PEA-PME, récemment rénovés, s'y prêtent parfaitement.

[Visualiser l'article](#)

## **>> Notre service - Investissez dans des sociétés innovantes et à fort potentiel de valorisation avant leur introduction en Bourse, le tout en bénéficiant d'un avantage fiscal**

A faire à court terme

### **Gare aux erreurs de débutant**

Il serait tentant d'arrêter les frais, et de vendre les actions de votre portefeuille devenues perdantes. "Mais ce serait transformer en perte définitive ce qui n'est encore qu'une baisse, rappelle Albert d'Anthoüard, directeur de la clientèle privée chez Nalo, un service de conseil financier en ligne. Mieux vaut d'abord vous rappeler pourquoi vous aviez investi, et à quel horizon." Par ailleurs, si vous aviez par exemple décidé de consacrer 30% de votre patrimoine à la Bourse, et que le krach a fait fondre cette part à 20%, la discipline veut que vous réinvestissiez, de manière à revenir à la répartition d'origine. Enfin, si vous aviez sollicité un mandat de gestion, évitez de changer pour un profil plus prudent, même en cas de performance décevante. "Les clients ont désormais moins ce réflexe, et savent se montrer patients", assure François de Saint-Pierre, associé gérant chez Lazard Frères gestion.

A l'inverse, gare aux excès d'avidité. Car les meilleures affaires sont désormais derrière nous. Comme le souligne Nalo, 60% des meilleures séances boursières de l'indice MSCI World se situent dans les trois semaines suivant 80% des pires séances... "Il ne faut pas chercher à faire un coup, en plaçant sur les marchés des fonds que l'on ne pensait pas initialement leur consacrer, ou plus d'argent que ce que l'on avait prévu, prévient Albert d'Anthoüard. C'est le meilleur moyen de le regretter." Veillez à ne mobiliser que des sommes qui auraient été investies de toute façon, et faites-le en douceur. "Se lancer en plusieurs fois est conseillé, sur un horizon de trois à douze mois", complète François de Saint-Pierre. Enfin, dans la mesure du possible, privilégiez les ETF, ces fonds aux frais légers, qui se contentent de reproduire les performances des indices boursiers. "Les études montrent que sur un horizon de dix ans, 90% des gérants de fonds ne battent pas les marchés. Notamment lorsqu'il s'agit de grandes places boursières, comme celles des Etats-Unis", conclut Albert d'Anthoüard.

A faire à moyen terme

### **Par prudence, versez de façon régulière**

Investir une même somme en plusieurs fois plutôt qu'une seule... Simple, la méthode dite de l'investissement progressif n'a apparemment que des avantages. "C'est mathématique : avec cette stratégie, on achète moins quand les marchés sont au plus haut, et plus quand ils sont au plus bas. Cela fait donc baisser le coût de revient moyen des actions", résume Grégory Lecler, président du cabinet Prudentia Patrimoine. Elle semble tout particulièrement adaptée aux néophytes. "Cette méthode est recommandée à ceux n'ayant ni le temps ni un budget démesuré pour boursicoter", confirme Valérie Plagnol, la présidente du Cercle des épargnants. "En cas de grosse somme à placer, elle permet aussi de se rassurer", avance enfin Alexis Naacke, responsable de la gestion chez Yomoni. Mais est-elle vraiment la plus rentable ?

Pour le savoir, nous avons demandé à Yomoni de simuler l'investissement, entre mai 2005 et avril 2020, de 50.000 euros sur les Bourses mondiales (à l'évolution retracée par l'indice MSCI World Net Total Return, tenant compte des dividendes), et ce, selon trois méthodes. La première d'entre elles consiste à tout miser dès le départ, tandis que les deux autres visent à fractionner la mise, soit de façon annuelle (15 versements de 3.333 euros chacun), soit de façon mensuelle (180 versements de 278 euros chacun). Dans les deux derniers cas, bien évidemment, les sommes non encore placées en Bourse fructifient sur le fonds en euros garanti d'une assurance vie.



[Visualiser l'article](#)

Résultat des courses : c'est l'investissement "one shot" qui l'emporte, et de loin. Comme le montre notre tableau, l'épargnant ayant tout misé d'un coup aurait obtenu 141.433 euros quinze ans plus tard, soit un gain de 183% ! Et environ 20% de plus qu'en passant par les deux autres méthodes, soit 32.000 à 34.000 euros. "Comme les marchés montent plus souvent qu'ils ne baissent, investir en une seule fois est logiquement plus performant", explique Alexis Naacke. Il faut dire aussi que l'indice retenu a été particulièrement haussier sur la période considérée. Pour un investissement sur le seul CAC 40, moins dynamique, l'écart de performance aurait plutôt avoisiné les 10%.

Par ailleurs, l'investissement progressif reste une excellente protection pour qui se verrait obligé de revendre juste après un krach boursier. Regardez, dans notre tableau, le bilan à décembre 2009, juste après la crise des subprimes : l'investissement en une fois s'établit alors à seulement 50.584 euros, soit presque son niveau initial. Alors qu'un investissement fractionné aurait rapporté 2.000 euros de plus. "Les versements programmés amortissent l'effet d'un krach, confirme Alexis Naacke. Même s'ils sont moins performants à long terme, cela peut être le prix à payer pour sa tranquillité." A noter enfin : quitte à fractionner la mise, autant le faire mensuellement. Cette périodicité rapporte assez rapidement plus qu'un versement annuel.

Bourse : trois méthodes d'investissement comparées

<b>TROIS MÉTHODES D'INVESTISSEMENT COMPARÉES</b>			
Capital obtenu...	Modalités d'investissement d'une somme totale de 50 000 €		
	50 000 € en mai 2005	3 333 € par an durant 15 ans <sup>(1)</sup>	278 € par mois durant 15 ans <sup>(1)</sup>
... en 12.2005	60 882 €	51 334 €	50 867 €
... en 12.2007	64 176 €	53 229 €	52 785 €
... en 12.2009	50 584 €	52 592 €	52 856 €
... en 12.2011	58 922 €	56 717 €	57 196 €
... en 12.2013	81 115 €	68 395 €	69 316 €
... en 12.2015	107 173 €	83 669 €	85 264 €
... en 12.2016	118 997 €	91 506 €	93 383 €
... en 12.2017	127 937 €	97 453 €	99 634 €
... en 12.2018	121 798 €	93 578 €	95 374 €
... en 12.2019	160 808 €	120 369 €	123 451 €
... en 04.2020	<b>141 433 €</b>	<b>106 936 €</b>	<b>109 634 €</b>
<b>Commentaire</b>	Si l'investissement en une seule fois s'avère largement rentable sur le long terme (quinze ans d'investissement, en touchant les dividendes), les versements progressifs permettent eux d'amortir les chocs boursiers. C'est ainsi que, fin 2009, après la crise des subprimes, l'épargnant qui aurait choisi cette dernière modalité de versement aurait été gagnant, comparé à un investissement en une seule fois. À noter : quitte à faire des versements réguliers, autant les fractionner le plus possible. L'investissement mensuel devient en effet assez rapidement un peu plus rentable que l'annuel.		

(1) A partir de mai 2005. Le solde des 50 000 euros non encore investis fructifie sur un fonds euros rapportant en moyenne 2%. Source : Yomoni (simulation basée sur l'indice MSCi World net Total Return EuR).



[Visualiser l'article](#)

A faire à long terme

## Profitez des nouveaux atouts des PEA et PEA-PME

C'est l'un des chapitres passés assez largement inaperçus au sein de la loi Pacte : la réforme des modalités de fonctionnement d'un PEA, cette enveloppe destinée à accueillir des titres de l'Union européenne, et du PEA-PME, sa déclinaison dédiée aux seules petites valeurs de la cote, européennes également. Et pourtant, ce texte les a rendues beaucoup plus flexibles. C'est ainsi qu'il est désormais possible, après cinq ans de détention, d'effectuer un ou plusieurs retraits, sans que cela n'entraîne la clôture de ces enveloppes. Mieux : rien n'empêche ensuite d'y effectuer de nouveaux versements. Alors qu'auparavant, ce n'est qu'après huit années de détention qu'un retrait ne se traduisait pas par la clôture automatique du plan. Et l'enveloppe était alors gelée, aucun nouveau versement n'étant alors autorisé.

Comme le montre ci-dessous notre tableau récapitulatif de la réforme, même avant cinq ans, la possibilité d'effectuer un retrait sans solder le plan a été prévue en cas de coup dur, comme le licenciement ou l'invalidité. Quant aux plafonds de versements, ils ont aussi été assouplis : si celui du PEA reste fixé à 150.000 euros, celui du PEA-PME a été rehaussé jusqu'à 225.000 euros, sous réserve que le cumul avec les dépôts sur le PEA n'excède pas cette dernière limite. Au passage, la fiscalité de ces enveloppes a été simplifiée, pour être alignée, avant cinq ans, sur celle du compte-titres ordinaire (imposition à la flat tax de 30%).

LES PEA ET PEA-PME ONT GAGNÉ EN SOUPLESSE D'UTILISATION					
Ancienneté du PEA	Avant la réforme		Après la réforme		Commentaire
	Conséquences d'un retrait	Fiscalité des gains retirés	Conséquences d'un retrait	Fiscalité des gains retirés	
De 0 à 2 ans	Clôture du plan obligatoire	Impôt forfaitaire de 22,5% et application des prélèvements sociaux	Clôture du plan obligatoire, sauf en cas de licenciement, invalidité ou mise à la retraite anticipée	Impôt forfaitaire de 12,8% et application des prélèvements sociaux <sup>(1)</sup>	Les diverses réformes du PEA et du PEA PME ont simplifié leur fonctionnement comme leur fiscalité. C'est ainsi qu'il est désormais possible, à partir de cinq ans de détention, d'effectuer des retraits, sans que cela n'entraîne la clôture du plan ni n'empêche d'effectuer de nouveaux versements. Quant à la fiscalité, elle a été alignée, dans les cinq premières années, sur celle du compte-titres ordinaire, avec application de la flat tax à 30%. Pour les plans ouverts à partir de 2018, en revanche, la règle des prélèvements sociaux est désormais moins favorable : sont appliquées les taxes en vigueur lors du retrait, soit 17,2% aujourd'hui, alors que sur les anciens plans, étaient ponctionnés les prélèvements sociaux en vigueur à l'époque des gains.
De 2 à 5 ans	Clôture du plan obligatoire	Impôt forfaitaire de 19% et application des prélèvements sociaux	Clôture du plan obligatoire, sauf en cas de licenciement, invalidité ou mise à la retraite anticipée	Impôt forfaitaire de 12,8% et application des prélèvements sociaux <sup>(1)</sup>	
De 5 à 8 ans	Clôture du plan obligatoire	Exonération d'impôts, mais application des prélèvements sociaux	Pas de clôture du plan, nouveaux versements autorisés	Exonération d'impôts, mais application des prélèvements sociaux	
Après 8 ans	Pas de clôture du plan, mais nouveaux versements impossibles	Exonération d'impôts, mais application des prélèvements sociaux	Pas de clôture du plan, nouveaux versements autorisés	Exonération d'impôts, mais application des prélèvements sociaux	

(1) Ou option pour l'imposition au barème de l'IR, globale pour tous les revenus de l'année.

Enfin, pour relancer la concurrence entre banques, la loi a mis en place depuis le 1er juillet un plafonnement des commissions, nombreuses sur de tels produits, et qui constituent un frein à la mobilité bancaire. Les frais de transaction via Internet sont ainsi plafonnés à 0,5%, tandis que les frais de garde ne peuvent excéder 5 euros par ligne, auxquels s'ajoutent au maximum 0,4% de frais proportionnels. Et le coût d'un transfert entre établissements ne peut excéder 15 euros par ligne détenue, dans la limite d'un montant total de 150 euros. Ce nouveau plafond ne fera pas beaucoup économiser aux petits porteurs, puisque le site MoneyVox estime que le transfert d'un PEA de 5.000 euros, avec 10 lignes, revenait jusqu'alors en moyenne à 155,21



[Visualiser l'article](#)

euros. Mais c'est à coup sûr une excellente nouvelle pour les très gros portefeuilles : dans le cas d'un PEA de 100.000 euros, constitué de 20 lignes, l'économie atteint 120 euros pour un client de la Caisse d'épargne Ile-de-France, 177 euros pour un client de la Société générale, et même 430 euros pour un client de BforBank.